



Renseignements sur la récupération et congés payés

Par **lionel yam**, le **17/12/2014** à **13:35**

Bonjour

Je suis dans le monde du travail depuis peu et j'ai quelques difficultés à comprendre les explications de mon employeur qui me paraissent étranges ...

Donc j'ai un contrat de 35h normal mais mes horaires on été aménagées en roulement. En été du 16/03 au 31/10 (semaine 1: 39h45 et semaine 2: 37h01) et en hiver semaine de 30h. il est convenu que je récupère mes heures en hiver donc j'ai des journées de récupération et je suis payé sur une base de 35h toute l'année jusque là tout est clair.

J'ai demandé à poser des congés en plus de ces heures de récupération (heure déjà effectué donc qui doivent être payées) on m'a dit que si je posai un jour avant et un jour après les jours de récupération (qui sont du vendredi au mardi une semaine sur 2) il me decompenterait de mes congés la récupération donc pour 2 jours posés il m'en preleverait 6 ! Et c'est là où est mon problème

je ne comprends pas pourquoi je devrai poser des congés sur des heures déjà travaillés ! Dans ce cas je pose une journée mais je viens travailler !?

J'ai vraiment besoin d'explications
Cordialement